



Le 12 juin 2026,

Objet : Marché de prestations de conservation-restauration de pièces des collections du musée de l'Air et de l'Espace

N°	QUESTION	REponse
1	Concernant le transport des tableaux du lot 6, est-ce que l'emballage est pris en compte par le musée ou le titulaire du marché ?	Le pôle régie des collections du musée s'occupera de l'emballage des œuvres.
2	S'agissant du lot 10, serait-il possible d'organiser une visite préalable afin d'évaluer l'état de conservation des plans, de manière à définir précisément l'étendue des travaux de restauration à entreprendre ?	<p>Du fait que les besoins du musée en matière de restauration des plans seront arrêtés en cours de marché, les visites préalables à la restauration seront réalisées en phase d'exécution, une fois le(s) titulaire(s) retenus, après définition des plans à restaurer par le musée.</p> <p>Les visites pour ce lot seront alors réalisées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valérie JOYAUX, responsable département recherche et documentation (valerie.joyaux@museeairespace.fr) - Julia AMARGER, responsable archives (julia.amaerger@museeairespace.fr)
3	Bonjour, il y a t-il un diplôme de restaurateur obligatoire et quel type de diplôme? Ou de l'expérience dans la restauration de mobilier ancien auprès de musée, cimetière militaires, préfecture suffit pour candidater ?	<p>Les qualifications et diplômes requises permettant de restaurer des collections dites « musées de France » objets du présent marché sont listées aux articles R452-10 à R452-13 du code du patrimoine.</p> <p>A titre informatif, les diplômes des quatre écoles françaises (cf. https://ffcr.fr/la-profession/formation/) autorisent l'intéressé(e)</p>

		<p>d'intervenir sur les collections « musée de France ».</p> <p>En l'absence des qualifications / diplômes, les références citées, à elles seules, ne suffisent pas pour candidater.</p> <p>Il est précisé néanmoins que les qualifications et diplômes mentionnées dans le code du patrimoine ne sont pas requises pour le Lot 10 – Plans, mais pour les Lots 1 à 9. (voir Art. 4.1 du RC)</p>
4	<p>Qu'est-il attendu pour la réponse d'un point de vue méthodologique. Souhaitais-vous une réponse présentant seulement les références et CV de l'équipe, et/ou une estimation chiffrée de l'œuvre donnée en exemple ?</p>	<p>D'un point de vue méthodologique, le candidat devra soumettre un mémoire technique qui présente la composition de l'équipe du soumissionnaire, le CV des membres de l'équipe (qui doivent impérativement être des restaurateurs agréés pour les musées de France, hormis le lot 10), références, un descriptif de l'atelier des candidats avec leur équipements et leurs conditions de conservation. (Sécurité, contrôle du climat, volume/surface des lieux, assurance).</p> <p>Suite au changement du DCE, veuillez consulter la réponse 16.</p> <p>Pour les lots à partie forfaitaire, un cadre de réponse technique à remplir est également attendu. Le chiffrage de chacun des objets à restaurer issus des lots forfaitaires, ainsi que les interventions attendues, figurent avec précision dans le CCTP et les DPGF (Lots 1 à 4)</p> <p>S'agissant des objets issus des lots à bons de commande, le CCTP donne des objets-exemples destinés uniquement à mettre en évidence les différentes interventions et restaurations déjà réalisées antérieurement dans le cadre des précédents marchés. Un chiffrage pour les objets-exemples du CCTP (déjà restaurés dans le cadre des précédents marchés) n'est donc pas sollicité.</p> <p>Pour rappel, les objets issus des lots à bons de commande seront arrêtés par le musée en fonction de ses besoins, en cours d'exécution du marché, et notifiés au(x) titulaire(s) pendant la durée d'exécution du marché.</p>

5	<p>Quelle sera la répartition des points pour l'attribution du lot 6 puisqu'un calendrier d'exécution ne peut être élaboré sans la liste des œuvres et leur constat d'état ? Merci par avance</p>	<p>Il est demandé à ce que les entreprises fournissent, dès le stade de la consultation, un calendrier « type » / standard d'intervention, et ce pour chacune des typologies d'objets à restaurer de chaque lot, y compris ceux à bon de commande (tableaux, plans, photographies, boîtes de jeux, etc...).</p> <p>Ce calendrier devra être établi par typologie d'objets et par niveau d'intervention, afin de permettre au musée d'apprécier les délais moyens d'intervention / d'exécution proposés par le candidat.</p> <p>Ce calendrier permettra au musée d'apprécier la capacité d'organisation du candidat, sa réactivité ainsi que la cohérence des délais proposés au regard de la typologie de chacun des objets. Cela permet également au musée</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'anticiper ses besoins en matière d'interventions attendues et objets à restaurer. <p>Servir de référence pour l'appréciation des délais d'intervention à arrêter au cas par cas dans les bons de commande.</p>
6	<p>Concernant le lot 2, il est indiqué dans le CCAP que les interventions ont lieu dans les ateliers d'entretien et de restauration du musée, alors que dans le BPU il est indiqué "frais de transport aller retour de l'ensemble des insignes"</p>	<p>Nous vous remercions d'avoir attiré notre attention sur ce point.</p> <p>Les prestations du lot N°2 auront bien lieu dans les ateliers du musée de l'Air et de l'Espace.</p> <p>Le DCE sera modifié afin d'ajouter la nouvelle DPGF du lot N°2 qui acte la suppression de la ligne concernant les "frais de transport aller-retour de l'ensemble des insignes."</p>
7	<p>Bonjour, Est-ce qu'il serait possible de communiquer la documentation concernant les objets du lot 2 ?</p>	<p>Après avoir sollicité nos collègues du département des collections anthropologiques et ethnographiques, nous vous informons que le musée ne dispose pas de documentation technique sur l'histoire des insignes, les techniques utilisées, les artistes, ou toute autre information utile et technique à la restauration des insignes.</p> <p>Nous pouvons à titre informatif vous conseiller les ouvrages « <i>Les Escadrilles de l'aéronautique militaire française – Symbolique et histoire – 1912 – 1920</i> » et « <i>Matières plastiques, soies artificielles</i> » par MM Clément et Rivière (1924).</p>

8	<p>Pour le lot n°4, au sujet de la tranche optionnelle : reprise des anciens collages d'une maquette A310 LH2, il nous paraît difficile de proposer un protocole et un chiffrage sans que nous ayons pu tester la faisabilité de la dérestauration. Les propositions d'intervention et le chiffrage ne peuvent intervenir qu'après vérification de la faisabilité de cette dérestauration</p>	<p>La reprise des anciens collages (lot n°4) et la mise en œuvre du retrait sur insigne (lot n°2) ne sont plus des tranches optionnelles.</p> <p>Ces prestations auparavant forfaitaires deviennent unitaires à bons de commande et seront à chiffrer dans le BPU-DQE du lot N°2 (nouvellement créé, pour un montant max HT de 3000 euros), et dans le BPU-DQE du lot n°4 (déjà existant).</p> <p>Au contraire, la tranche optionnelle concernant la réalisation de fac-similés pour les postes d'avions (lot N°3) demeure une tranche optionnelle à chiffrer dans la DPGF.</p> <p>Afin d'acter ces changements, et la suppression des mentions relatives aux tranches optionnelles des lots N°2 et N°4 de toutes les pièces, un DCE V2 mis à jour est désormais mis en ligne sur PLACE.</p> <p>Pour tenir compte de ces changements, la date limite de remise des offres, initialement prévue au 19 juin à 10h30, est reportée au 29 juin à 12h00.</p>
9	<p>Est-ce que les ateliers du musée disposent d'armoire à solvant ?</p>	<p>Nous vous prions de consulter la réponse N°10 concernant la liste du matériel mis à disposition des restaurateurs.</p>
10	<p>Concernant le lot 2 serait-il possible d'avoir la liste du matériel mis à disposition des restaurateurs pour les interventions à réaliser sur site ? (par exemple : tables, chevalet, lumière, point d'eau, armoire à solvants,...).</p>	<p>Le musée ne dispose pas d'espace dédié pouvant être mis à disposition des restaurateurs extérieurs ; selon le calendrier et la durée envisagée pour les interventions, la fragilité, le format des objets et la nature des œuvres à restaurer, le musée propose aux restaurateurs de s'installer dans l'une des réserves du musée (réserve climatisée ou pas) ou de travailler dans l'atelier du restaurateur (non climatisé, équipé d'une armoire au solvant) ; dans tous les cas il y a des tables, de la lumière (lampes mobiles sur pied Gamain-Legros, 5600K) et un point d'eau. Nous disposons de quelques chevalets pour installer un tableau et pouvons en acquérir un autre le cas échéant ; nous pouvons aussi proposer une place dans une armoire à solvants pour mettre quelques flacons, ainsi que la mise en disposition d'une hotte mobile pour les vapeurs de solvants (Wattohm Jumbo).</p>

11	Concernant le lot 6, les 8000 euros HT sont pour la totalité du lot peinture jusqu'en novembre 2027, ou par bon de commande (donc par oeuvre ou lot d'oeuvre ?)	Les 8 000 euros max HT concernent l'ensemble du lot N°6 – Tableaux (peintures), et non par bon de commande.
12	Concernant le retrait des repeints sur les insignes peints (lot 2), faut-il chiffrer les interventions dès la réponse à l'AO alors que les tests de faisabilité ne sont pas encore réalisés ?	Comme une question similaire a été posée s'agissant du lot n°4, nous vous prions de consulter la réponse n°8.
13	Concernant la mise en cadre des insignes, faut-il prévoir un verre ?	Non, un verre n'est pas prévu pour les insignes.
14	Le montant maximum de 8000€ HT mentionné pour le lot 6 à bons de commande (tableaux, peintures sur toiles) est-il indiqué par commande ou comme montant maximum total pour l'entièreté du lot ? Merci	Nous vous prions de consulter la réponse N°11.
15	Il est indiqué dans le RC que les documents nécessitant une signature électronique sont signés par le candidat au moyen d'un certificat. Les documents sont-ils à signer électroniquement au stade de l'offre ? Si oui quel niveau de sécurité est-il exigé?	La signature électronique des documents au stade de l'offre n'est pas obligatoire mais fortement recommandé (art. 7 du RC) En cas d'offre non signé, l'attributaire du marché devra signer les documents contractuels, soit électroniquement avec un certificat conforme (XAdES, CAdES ou PAdES), soit manuscritement après rematérialisation.
16	Il est indiqué qu'un Mémoire technique est souhaité en plus du cadre de réponse. Pour les lots 1 et 2, quelles informations sont souhaitées dans le MT qui ne rentrent pas dans le cadre de réponse ? Merci	Nous vous remercions pour cette précision. Suite à la modification du DCE, et à la mise à jour du RC, le cadre de réponse techniques vaut mémoire technique pour les lots 1 à 4. Lorsque le candidat soumissionne pour un ou plusieurs lots 5 à 10, il devra produire un mémoire technique qui reprend les caractéristiques mentionnées à l'article 5.1 du nouveau règlement de consultation mis à jour. Un dossier général de présentation devra également être fourni, qui reprend les éléments mentionnés à l'article 5.1 du RC (CV, références, descriptif de l'atelier, équipements et conditions

		de conservation)
17	Quelles sont approximativement les dimensions des plans du lot 10?	Les plans sont de toutes tailles, allant du A4 au A0 voir pour certain plus de 1m20, mais ce sera de l'ordre de quelques pièces seulement.